

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BAGE-DOMMARTIN**  
**DU JEUDI 23 JANVIER 2025 – PROCES-VERBAL**

Nombre de conseillers : 26  
Nombre de conseillers en exercice : 26  
Nombre de conseillers présents : 24  
Nombre de votants : 25

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, le vingt-trois janvier à 20h06, le Conseil municipal de la commune de Bâgé-Dommartin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Maire.

Étaient présents : M. BERNIGAUD Christian, M. BESSON Jean-Jacques, Mme BEURRIER Aline, Mme BUIRET Marie-Dominique, M. CHAFFAUD Jérôme, M. DIOCHON Eric, Mme DONGUY Annick, M. ECOCHARD Nicolas, M. FERNANDES Michel (présent à partir de 20h12), M. FERRAND Etienne, Mme GAUTHERET Marie-Pierre, Mme GUILLOT Myriam, Mme JOURDAN Dominique, Mme LAFAY Monique, M. MERCIER Michel, Mme MICHAUD Laurence, Mme NAVAS Catherine, Mme ONOFRE Lia, M. PAIN Philippe, M. PERRET Nicolas, M. ROZIER Raphaël, M. Gauthier SAVART, Mme SOCQUET Anne-Laure et M. TRUCHON Pierre conseillers municipaux.

Étaient excusées : Mme CHARDIGNY Mireille et Mme MERONI Isabelle qui a donné pouvoir à Mme DONGUY Annick

Était absent : M. FERNANDES Michel (absent jusqu'à 20h11)

M. TRUCHON Pierre est nommé secrétaire de séance.

Le Maire précise aux élus qu'il souhaite enlever un sujet à l'ordre du jour : emprunt commune et évoquer de nouveau la vente d'un terrain communal à CELLNEX.

Les élus sont d'accord.

**1 – PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2024**

Nombre de conseillers présents : 23  
Nombre de votants : 24

M. le Maire rappelle que le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 19/12/2024 a été transmis par courriel et joint au document de travail après corrections à l'ensemble des membres de l'Assemblée. Après prise en compte des observations et demandes de rectifications, le Conseil municipal approuve à l'unanimité moins 3 abstentions (Michel MERCIER, Philippe PAIN et Pierre TRUCHON) le PV de la séance du 19/12/2024.

**2 – ENGAGEMENT ET PAIEMENT - DEPENSES D'INVESTISSEMENT DURANT LA PERIODE PRECEDANT L'ADOPTION DU BP COMMUNE 2025 (ALSH, EPF ET VITRAIL EGLISE)**

Nombre de conseillers présents : 24  
Nombre de votants : 25

P TRUCHON, adjoint aux finances, explique l'objet de cette délibération aux élus.

M MERCIER demande des explications sur la casse du vitrail. R ROZIER lui explique qu'il a été cassé lors d'un coup de vent à l'automne.

M. le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales

**Article L 1612-1** - Modifié par LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et aux restes à réaliser de l'année précédente.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Prévision au budget 2024	1 901 880,41 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- 154 822,54 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	- 5 734,04 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	- 301 000,00 €
APCP opération 136	- 435 849,00 €
RAR 2023 sur BP 2024	- 160 584,98 €
<b>TOTAL</b>	<b>= 843 889,85 €</b>
Total des dépenses divisé par 4	<b>= 210 972,46 €</b>

Dépenses d'investissement 2024 (Hors remboursement d'emprunts et RAR) : 843 889,85 Euros

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article au maximum à hauteur de **210 972,46 € (25% x 843 889,85 €)**

**Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :**

Article	Libellé opération	Montant
2031 Frais Etudes	OP 137 - Garderie ALSH	2 028,00 €
21318 - Bâtiments Publics	OP 108 Bâtiments Publics - Réfection des vitraux de l'Eglise	6 648,00 €
27638	Créances sur autres Etablissements Publics	11 500,00 €
	Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	
	EPF Portage	
<b>TOTAL des dépenses d'Investissement</b>		<b>20 176,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

### 3 – POLE COMMUNAL – ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX – LOT5

Nombre de conseillers présents : 24

Nombre de votants : 25

R ROZIER rappelle aux élus l'objet de cette délibération = le choix du façadier. En effet, il a fallu reconsulter les entreprises car il y avait une erreur dans le cahier des charges sur l'encadrement des fenêtres : crépi brossé et peint ; en fait, c'était ou ; donc certaines réponses reçues n'étaient pas bonnes.

Monsieur le Maire rappelle qu'une procédure de consultation des entreprises a été lancée concernant les Travaux d'aménagement d'un pôle de vie communal

La consultation était divisée en 15 lots

- Lot 01 TERRASSEMENTS – V.R.D

- Lot 02 GROS ŒUVRE – DEMOLITIONS
- Lot 03 CHARPENTE BOIS – COUVERTURES
- Lot 04a MENUISERIES ALUMINIUM
- Lot 04b SERRURERIE
- Lot 05 REVETEMENTS DE FACADES
- Lot 06 MENUISERIES INTERIEURES BOIS
- Lot 07 PLATRERIE – PEINTURES
- Lot 08 FAUX PLAFONDS
- Lot 09 CARRELAGES – FAIENCES
- Lot 10 SOLS SOUPLES
- Lot 11 ASCENSEUR
- Lot 12 ELECTRICITE CFO / CFA
- Lot 13 CHAUFFAGE – VENTILATION – PLOMBERIE
- Lot 14 PHOTOVOLTAIQUE

L'annonce légale a été envoyée le 17/09/2024 pour parution dans le journal papier de la VOIX DE L'AIN le 20/09/2024. La consultation a été mise en ligne sur le profil acheteur <http://marchespublics.ain.fr> le 20/09/2024 et la réponse électronique obligatoire sur ce même support.  
Date limite de remise des offres le 18/10/2024 à 12H00.

L'analyse des offres a été effectuée conformément aux critères affichés dans le règlement de la consultation et rappelés ci-après,

**Pour tous les lots**

<b>Prix : 60 % :</b> Note = (Pmin / Poffre) x 60	60/100
<b>Valeur technique : Définition et appréciation du critère :</b>  <u>Sous critère n°1</u> : Pertinence de la méthodologie au vu de la bonne prise en compte de la spécificité et de l'organisation de l'opération 60%  <u>Sous-critère n°2</u> : Pertinence des moyens matériels et humains affectés au chantier 25%  <u>Sous-critère n°3</u> : Pertinence de la démarche respectueuse de l'environnement 15%	40/100

Au vu du rapport d'analyse des offres présenté par l'équipe de Maîtrise d'œuvre représentée par CHAMBAUD ARCHITECTES, le mandataire,

**Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,**

Sur la base de ces éléments,

Vu les articles L2121-29 et L2122-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande Publique,

Vu le rapport d'analyse des offres,

**Décide d'attribuer le marché comme suit :**

- Lot 05 REVETEMENTS DE FACADES à l'entreprise NOVA DECO pour un montant de 86 037,19 € HT

**Autorise** Monsieur le Maire à signer le marché de ce lot et tous les actes contractuels y afférents nécessaires à son exécution.

**Dit** que les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget 2025 en dépenses d'investissement au compte 21318.

#### 4 - REGLEMENT DU CIMETIERE – MODIFICATIONS 2025

Nombre de conseillers présents : 24

Nombre de votants : 25

MP GAUTHERET explique les modifications faites au règlement.  
Plusieurs élus proposent des modifications qui sont acceptées.

Le Conseil Municipal ayant pris connaissance du nouveau règlement des cimetières.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver ledit règlement,
- d'autoriser le maire à signer le règlement,
- de dire que le règlement sera mis en application dès que la présente délibération est exécutoire.

#### 5 – DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE PAR DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire n'a pas pris de décisions prises par délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire.

#### 6 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Le Maire évoque les dossiers suivants qui sont illustrés par des diapositives du fichier Powerpoint présenté à l'écran.  
Il donne la parole aux élus concernés.

- Emprunt communal :

P TRUCHON explique aux élus où en est l'étude de l'emprunt pour le budget commune et l'état d'avancement des réflexions du Maire et de lui-même.

Deux offres sur deux durées différentes ont été étudiées.

S'ensuit un débat entre élus.

Tous s'accordent pour que d'autres propositions avec des taux fixe ou variable soient demandées, réactualisées et étudiées.

- CELLNEX :

Le Maire informe les élus qu'il souhaite évoquer de nouveau la vente de la parcelle à CELLNEX.

Il a fait ajouter dans le contrat des précisions relatives au démantèlement et au prix.

Il va pouvoir signer le contrat.

- Recensement 2025 :

Le Maire informe les élus, qu'au 22/01/2025, 45 % de réponses des foyers ont été récoltées dont 99 % par Internet.

Des élus s'étonnent d'avoir eu une date limite proche pour répondre au questionnaire alors que le recensement dure 1 mois.

Le Maire leur explique que c'est l'agent recenseur qui communique des dates courtes de réponse afin de s'assurer que les administrés n'oublient pas de répondre au questionnaire.

G SAVART précise que le site Internet n'a pas fonctionné pendant plusieurs jours. MD BUIRET lui répond qu'il fonctionne correctement depuis le début de la semaine.

- Courrier du Comité de Fleurissement :

Il a été adressé au Maire et aux élus. Le Maire le lit à l'ensemble des élus.

Il note qu'il y a un blocage et une rupture entre nous et le comité.

Apparemment, il y a 2 visions différentes de l'aménagement des espaces verts.

Le Maire et les 3 élus du Service technique se sont vus pour rencontrer rapidement le Comité de Fleurissement pour échanger ensemble et restaurer le dialogue.

- Accords de principe :

. Mayotte : Suite au passage du cyclone Chido sur l'île de Mayotte en décembre 2024, le Maire propose aux élus de faire un don de 500 € pour venir en aide aux victimes.

M FERNANDES souhaite savoir quelle association va bénéficier de ce don.

Le Maire lui répond que cette somme va être versée au Trésor public en vue d'apporter une aide aux Mahorais.

Les sommes recueillies abonderont le fonds de concours dédié du Ministère chargé des Outre-mer.

Il n'y a pas délibération à prendre mais juste à compléter un formulaire.

Des élus commentent qu'en fait la commune va aider, suppléer l'Etat.

. Subvention exceptionnelle à l'Union Bouliste : le Maire propose de leur octroyer une subvention de 250 € pour le prêt de la salle pour les vœux

. Relevé topo avec Polarix : le Maire propose de signer leur devis de 2028 €.

Les élus sont d'accord.

- Sujet et dossiers d'actualité :

. Evacuation de l'épave du cimetière : le nécessaire a été fait ; nous avons livré ce véhicule à son propriétaire.

. Ancienne décharge vers le local technique de Bâgé-la-Ville : le Maire informe les élus que la commune a été interpellée par des riverains et qu'il faut la débroussailler.

Les gens continuent à y jeter leurs sacs poubelle.

. Age et Vie : le projet est arrêté faute de financement et de subvention.

. Acquisition d'un terrain près de l'école maternelle Jacques PREVERT :

La commune va demander son avis aux domaines sur ce terrain classé équipement.

Le Maire suggère de faire porter cet achat par l'EPF.

E DIOCHON précise que la commune n'a d'autre choix que de l'acquérir vu qu'ils ne peuvent pas le vendre à quelqu'un d'autre.

- Calendrier budgétaire 2025 :

P TRUCHON informe les élus que le calendrier budgétaire va être modifié : le DOB et le budget 2025 seront votés avec un mois d'avance.

Il rappelle que, comme il n'y a pas de loi de finances 2025, tout est flou à ce stade.

- Commission bâtiments (R ROZIER) :

. Pôle communal : il montre des photos de l'état d'avancement des travaux et les Algeco.

Un bac à graisse à la sortie de la cuisine et une trappe de visite vers la rue vont être installés.

Les travaux d'électricité ont commencé.

. Travaux divers : un chauffe-eau solaire HS à la maternelle de Bâgé-la-Ville, le rideau du bureau d'accueil de la mairie...

- Commission voirie (E DIOCHON) :

. Route du Corridor : les courriers pour faire goudronner leur entrée ont été communiqués aux riverains ; 6 ont répondu favorablement et 2 ont dit non.

Tous les autres travaux entreront dans son enveloppe habituelle.

. Marché de voirie à bon de commande (durée maximale de 4 ans) : il va arriver à échéance et devra être renouvelé pour 2026.

. CCBS : ils vont attaquer l'entretien des fossés communautaires.

Ils vont inviter 2 agriculteurs de chaque commune pour voir avec eux ce qu'il y a à faire. N PERRET et M. GRANGER ont été choisis pour Bâgé-Dommartin.

Le barrage de l'Aiguille à Pont-de-Vaux est arrêté à cause des inondations et les travaux vont reprendre en avril-mai.

N PERRET, appuyé par d'autres membres, demande à E DIOCHON la date de la prochaine commission voirie.

Il lui répond qu'il doit encore la fixer.

- Commission cimetières (MP GAUTHERET) :

Elle évoque les travaux à faire particulièrement à Dommartin et elle pense les planifier sur 2 ans comme suit :

. 2025 : les devis pour les travaux (= 27 reprises + 1 ossuaire) sont évalués à 31K€

. RAR pour 2026 : travaux pour 30K€ afin que tous les travaux soient faits avant la fin du mandat.

- Commission scolaire (A DONGUY) :

Elle prépare actuellement son budget.

- Commission assainissement (JJ BESSON) :

. Une pompe est cassée aux Gerbets.

. Il travaille sur les budgets assainissement et du SIVOS.

- Commission finances (P TRUCHON) :

Il fait un point sur le budget 2025.

La commune est moins bien qu'en 2023 : -190 K€ de réduction de l'excédent brut de fonctionnement à fin 2024 par rapport à fin 2023.

C'est l'inverse pour l'assainissement ; c'est bien pour la reprise (ou non) de l'assainissement par la CCBS.

R ROZIER demande si les Adjoints sont libres de leurs choix en fonctionnement et pas en investissement.

Il souhaite savoir s'il peut viser le même budget qu'en 2024.

P TRUCHON lui répond qu'il faut être prudent et que pour le fonctionnement, la principale recette c'est l'impôt.

Il leur demande de lister leurs projets par ordre de priorité dans un plan pluriannuel.

En cas de problèmes, il y aura toujours les DM...

Le Maire rappelle que cela sera vu dans la prochaine réunion d'Adjoints.

- Commission communication (MD BUIRET) :

. Le bulletin a été distribué entre les 07 et 13/01 par 3 élus et les agents municipaux (service technique + police municipale) qu'elle remercie.

. La cérémonie des vœux : elle remercie les élus et les 2 agents communaux pour leur aide.

- Naissances sur la commune :

Le Maire informe les élus que les naissances chutent sur la commune ; il tenait à le leur signaler.

- Elections en 03/2026 :

Le Maire demande aux élus de réfléchir s'ils veulent continuer ou pas ; une réunion aura lieu en février pour se positionner.

P TRUCHON précise qu'un budget primitif devra être fait.

- CMJ (G SAVART) :

Suite à la Commission bâtiments dans laquelle M FERNANDES est membre, les enfants ont travaillé sur un espace de jeux à Dommartin.

Ils ont réfléchi comme en commission sur l'implantation des jeux.

Leur idée initiale était la sécurisation de la Route de Pont-de-Vaux.

- Lavoir de Montépin :

La 2<sup>ème</sup> tranche concernant le bassin va démarrer.

Le Conseil Régional leur a accordé une subvention de 20 K€.

La séance est levée à 22h58.

Nom Prénom	Signature
BERNIGAUD Christian	
TRUCHON Pierre	